



Objet : H/F - Poste Agent Technique d'entretien espaces verts et patrimoine fédéral

La Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique recrute un Agent Technique d'entretien pour les espaces verts et l'ensemble du patrimoine fédéral, H/F.

Il sera chargé :

- D'assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments fédéraux.
- D'assurer la gestion et l'entretien du matériel fédéral
- D'exécuter les travaux piscicoles sur les propriétés fédérales.
- De participer aux activités fédérales.

Niveau de formation requis :

- CAP/BEP/BAC PRO : Gestion des Milieux Aquatiques
ou CAP/BEP/BAC PRO Gestion des Milieux Naturels et de la Faune
ou expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts et du patrimoine.
- Permis B exigé, formation B96 (ou permis E) serait un plus.

Qualités souhaitées :

- Organisation, autonomie, capacités relationnelles et à travailler en équipe.
- Maîtrise technique de l'entretien des espaces verts.
- Curiosité et aptitudes aux travaux d'entretien et de maintenance divers.

Lieux de travail :

- Siège de la Fédération (Moulin Brûlé, 55120 Nixéville Blercourt)
- Déplacements sur les propriétés fédérales (Herméville en Woëvre - Ancemont) et tout secteur d'intervention lié aux activités fédérales.

Condition particulière :

- **Contrat à durée indéterminée** à temps complet sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Date d'embauche :

- Janvier 2026

Période d'essai :

- 1 mois

Rémunération :

- Fixée sur la base de la Convention Collective Nationale des Structures Associatives de la Pêche de Loisir et de protection du milieu aquatique.

Contact :

Envoyer CV et lettre de motivation pour le 14 décembre 2025 au plus tard à :

*Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur le Président
Lieu-dit Moulin Brûlé
55120 NIXÉVILLE-BLERCOURT
Tél. 03.29.86.15.70
secretariat@peche55.fr*

Fiche de poste : Agent Technique d'entretien espaces verts et patrimoine fédéral

DESCRIPTION DU POSTE	
Définition	L'agent effectue les tâches d'entretien des espaces verts et des bâtiments et assure la gestion et l'entretien du matériel fédéral. Il réalise des travaux piscicoles et participe aux activités fédérales.
Activités et Tâches	TRAVAUX D'ENTRETIEN - Entretien et aménagement des espaces verts (tonte, taille, plantation, désherbage, entretien des massifs, préparation du terrain, travaux d'aménagement paysager), entretien des outils et engins (tondeuse, outillage, véhicules)... - Entretien des bâtiments et de la voirie - Exécution de travaux d'entretien et de maintenance : maçonnerie, plomberie, électricité (si habilitation), serrurerie, menuiserie, peinture... - Entretien de la voirie : Signalétique, réparation, déneigement... ACTIVITÉ PISCICOLE - Exécute les opérations techniques définies par la hiérarchie dans le cadre de la gestion des plans d'eau fédéraux : Entretien, surveillance, régulation des nuisibles, vidange, pêche d'étang... - Entretien et gestion du matériel (grilles, pompes...) - Transport de poissons (après formation) - Aménagement - Accueil du public PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS FÉDÉRALES - Participation aux pêches à l'électricité et au filet (sauvetages, études) - Transport de poissons (après formation) - Accueil du public - Participation aux manifestations fédérales (salons, foires...) - Participation aux opérations de garderie (après formation)
Compétences	COMPETENCES TECHNIQUES : - Avoir un sens aigu de l'observation et de la rigueur - Maîtriser les techniques de base d'interventions de différents métiers du bâtiment et des espaces verts - Savoir manipuler des équipements motorisés dans le strict respect des règles de sécurité - Etre capable de réaliser un croquis simple, un plan d'aménagement... - Réaliser un diagnostic par rapport à un dysfonctionnement ou un besoin particulier, et proposer une solution adaptée - Etre capable de s'adapter à des situations de travail, des matériels et des technologies différentes, et d'effectuer le choix des meilleures solutions techniques pour l'intervention - Posséder des bases en informatique COMPETENCES TRANSVERSES : - Savoir planifier et organiser ses interventions en tenant compte des priorités, du temps d'exécution, et des contraintes des utilisateurs. Savoir prendre en compte les urgences. - Etre capable de suivre des processus logiques et méthodologiques dans son activité, et de respecter des consignes orales ou écrites. - Etre endurant (port de charges) et capable de travailler dans différents environnements. - Comprendre et appliquer les consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels spécifiques. - Etre en capacité de communiquer fréquemment avec l'équipe fédérale. - Savoir rendre compte de son intervention, oralement ou par écrit.

Moyens mis à disposition	• Matériel, outillage et petit matériel d'entretien liés à sa ou ses spécialités • Plans des locaux et des aménagements techniques • Matériaux et matières d'œuvre nécessaires aux interventions • Produits d'entretien • Véhicules de service • Equipement de sécurité (casque, gants, lunettes de protection, gilets, téléphone...)
Appui à la mise en œuvre	• Positionnement hiérarchique Président, Directeur, responsables des commissions concernées • Relations fonctionnelles Relations directes avec les usagers et intervenants (internes ou externes à la structure) Relations constantes avec le donneur d'ordre • Niveau d'intégration dans une équipe Peut travailler seul ou être intégré au sein d'une équipe
Autonomie	• Large autonomie dans l'organisation du travail et dans l'autocontrôle du travail effectué • Prise d'initiative en cas d'intervention urgente • Missions définies et évaluées par la hiérarchie
Responsabilité	• Est garant de la bonne réalisation des travaux dans sa ou ses spécialités, en conformité avec les consignes reçues et la planification prévue. • Doit s'assurer de la conformité des opérations effectuées par rapport aux normes de sécurité en vigueur et à l'usage prévu. • Doit rendre compte quotidiennement de ses activités, et alerter éventuellement sur les difficultés rencontrées.
Territoire d'exercice	Siège, propriétés de la Fédération (étangs...) et les secteurs d'intervention liés à l'activité fédérale